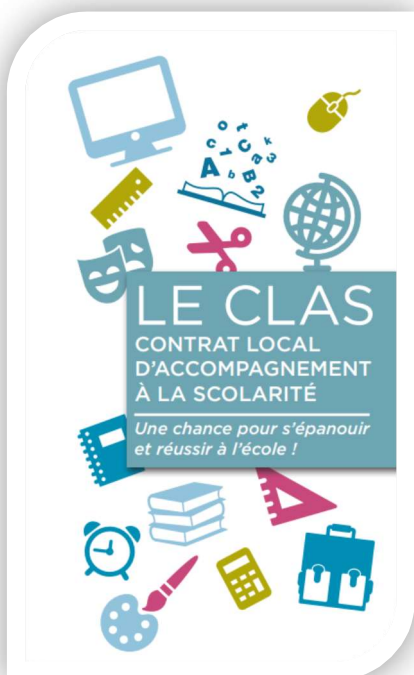




Cahier des charges

2026 -2027

FORMATION DES COORDONNATEURS ET ACCOMPAGNATEURS A LA SCOLARITE

Comité de pilotage départemental des CLAS de l'Aude



Les principes de l'accompagnement à la scolarité

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, hors du temps scolaire, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école.

Ces actions sont centrées sur l'accompagnement à la scolarité et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, elles sont destinées aux enfants qui ne bénéficient pas ou peu de cet accompagnement dans leur environnement familial et social.

Le caractère laïque de la démarche d'accompagnement et le refus de tout prosélytisme sont impératifs.

La formation à l'accompagnement scolaire : pourquoi ? pour qui ?

La mission de l'accompagnateur et de fait du coordonnateur exige * une bonne connaissance de l'environnement social et culturel immédiat de son territoire, une information correcte et actualisée du fonctionnement de la scolarité, un sens aigu de la relation avec les enfants et les jeunes, comme avec leurs parents.

* Ces compétences sont, la plupart du temps, issue de l'expérience de terrain des accompagnateurs.

Aussi, en complément de l'expérience acquise, et à partir des besoins recensés, des formations doivent être proposées à ces intervenants de manière partenariale.

Le programme de formation élaboré à partir des bilans de l'année en cours ou écoulée est enrichi de l'expression des souhaits formulés dans les appels à projets recueillis par le Comité de Pilotage. L'hétérogénéité du groupe permettra des échanges et le partage de points de vue et l'harmonisation des pratiques au niveau départemental dans le cadre du groupe départemental.

La formation s'adresse aux coordonnateurs et accompagnateurs des CLAS impliqués sur tout le département de l'Aude, salariés ou bénévoles, qu'ils soient nouveaux arrivants dans le dispositif ou ayant une expérience.

Les objectifs de la formation

- ✓ Permettre aux acteurs de l'accompagnement à la scolarité de parvenir à une meilleure connaissance de leurs rôles et missions ;
- ✓ Confronter les pratiques existantes afin de mutualiser les outils et les expériences,
- ✓ Sortir les différents acteurs de leur isolement et de valoriser les compétences de chacun ;
- ✓ Permettre à chacun de faire évoluer les pratiques par l'acquisition de nouveaux outils et méthodes, dont les méthodes d'évaluation ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs aux différentes dimensions culturelles et sociales afin de mieux appréhender sur le terrain les questions liées à l'interculturalité, la famille et l'intégration scolaire par une meilleure connaissance des publics concernés ;
- ✓ Favoriser la cohérence de l'action éducative dans le cadre d'un projet partagé avec l'école et les parents ;
- ✓ **Favoriser une dynamique d'équipe départementale pour harmoniser les pratiques et améliorer la qualité des actions**

Le contenu de la formation

La formation doit permettre prioritairement :

- ↳ Des temps de réflexion, de discussion, d'échanges dans le cadre d'une démarche active et de cohésion départementale,
- ↳ Des temps d'apports avec éventuellement quelques intervenants extérieurs.

Méthodologie pédagogique : formation immersive, interactive et participative, intégrant des échanges de pratiques, études de cas, mises en situation, partage de supports et d'outils.

Livrables attendus : remise de supports pédagogiques et fiches-outils réutilisables par les participants.

La formation se déclinera en 1 module de base et 3 modules d'approfondissement, et intégrera un travail sur les représentations :

1 module de base sur les fondamentaux du CLAS, rendu obligatoire pour tous les nouveaux accompagnateurs, salariés et bénévoles : 1 demi-journée de 4h

Les textes de référence ; les enjeux ; la place des parents ; le projet CLAS ; l'intervention auprès des enfants et des jeunes ; l'intervention auprès et avec les parents ; la concertation et coordination avec l'école ; la concertation et coordination avec les acteurs du territoire ; le projet culturel ; la posture d'accompagnateur CLAS. La laïcité : principes généraux.

3 modules d'approfondissement : 3 demi-journées de 4h

➤ **Module 1 – Concevoir et préparer une action CLAS pour et avec les parents (1 séance)**

- **Objectifs pédagogiques :**

- Comment conduire, avec et pour les parents, des actions qui visent à renforcer les compétences des parents en leur donnant les clés de compréhension et les outils nécessaires pour mieux suivre le travail de leurs enfants ;
- Les doter d'une meilleure connaissance de l'école et les familiariser avec un vocabulaire et des activités de type « scolaires » ;
- Les associer aux côtés de leurs enfants ou jeunes à la découverte des ressources du territoire sur lequel ils vivent (par exemple l'organisation de visites culturelles).

- **Contenu et déroulement :** apports sur la structuration d'une séance, outils de gestion d'une action collective, mise en situation, atelier de production d'une trame d'intervention type pouvant intégrer l'accompagnement au numérique, des informations sur l'orientation ...

➤ **Module 2 – Développer les compétences psychosociales de l'enfant (1 séance)**

- **Objectifs pédagogiques :**

- Identifier les principales compétences psychosociales ;
- Comprendre leur rôle dans le développement de l'enfant et du jeune ;
- Mettre en œuvre des activités favorisant leur renforcement dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité.

Contenu et déroulement : apports théoriques sur les compétences psychosociales, leur impact sur le développement de l'enfant, les apprentissages et les relations sociales ; expérimentation d'outils et d'activités favorisant l'expression des émotions, la coopération, l'écoute, la résolution de problèmes et la confiance en soi ; plan d'action pour intégrer les compétences psychosociales dans les pratiques quotidiennes du CLAS afin de favoriser le bien-être, l'autonomie et le vivre-ensemble des enfants et des jeunes accompagnés

➤ **Module 3 – Gérer les conflits et repérer les situations de harcèlement scolaire (1 séance)**

- **Objectifs pédagogiques :**

Identifier, prévenir et gérer les situations de conflit entre enfants ou entre enfants et adultes, tout en distinguant les situations relevant du harcèlement scolaire afin d'adopter une posture et des modalités d'intervention adaptées.

- **Contenu et déroulement :** apports des mécanismes des conflits entre enfants et entre enfants et adultes ; la posture et les techniques de médiation adaptées (mises

en situation, jeu de rôle) ; clés pour réparation des situations à risque ; distinction entre conflit et situation de harcèlement scolaire ; conduites à tenir en matière d'intervention, de signalement et de travail en équipe.

Modalités d'organisation

Les modalités sont à l'appréciation de l'organisme formateur qui se référera à la **Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité** pour organiser ses temps de formation.

Les temps de formation seront prévus :

- ✓ **sur la période de novembre 2026 à février 2027,**
- ✓ **en demi-journée les jeudis matin de 9h à 13h, soit 4 demi-journées**

Modules	Intitulé	Durée	Période de mise en œuvre
Module de base	Les fondamentaux du CLAS	4h	Novembre 2026
Modules d'approfondissement			
1	Concevoir et préparer une action CLAS pour et avec les parents	4h	Décembre 2026
2	Développer les compétences psychosociales de l'enfant	4h	Janvier 2027
3	Gérer les conflits et repérer les situations de harcèlement scolaire	4h	Février 2027

La formation sera encadrée par un personnel qualifié en matière d'accompagnement à la scolarité et de formation des adultes.

La formation, financée par des partenaires, est gratuite et fortement conseillée pour les accompagnateurs.

Le prestataire s'engage à maintenir les dates de formation arrêtées avec le commanditaire. Aucun report ou annulation ne pourra intervenir à l'initiative du prestataire, sauf cas de force majeure dûment justifié. Cette exigence vise à garantir la continuité des actions de formation auprès des accompagnateurs CLAS et à préserver l'organisation des structures participantes.

Evaluation/suivi

L'organisateur de la formation procédera à une évaluation. Il transmettra la procédure et des indicateurs au Comité de Pilotage ainsi que les supports pédagogiques utilisés.

Le Comité de Pilotage se réserve le droit de procéder à une évaluation de l'opérateur et de la formation mise en place.

3 temps de rencontre doivent être prévus avec le Comité de Pilotage et l'animateur départemental REAAP pour :

- ↳ une étude de projet de formation
- ↳ une analyse à mi-parcours
- ↳ le bilan et évaluation de la formation

Critères de sélection des offres

Le type d'organisme pouvant postuler devant répondre aux critères suivants :

- Les organismes doivent avoir de la connaissance et de l'expérience dans le domaine des CLAS.
- Et être un organisme de formation habilité

▪ La recevabilité administrative

- Le récépissé de déclaration en Préfecture pour les associations
- La fiche d'identification de la structure et de sa gouvernance
- La liste des personnes membres du Conseil d'administration de l'association
- Le nombre d'adhérents
- Les statuts mis à jour
- Les comptes de l'année précédente
- Le dernier bilan d'activité de l'association
- Un RIB

▪ La sélection du projet

- Le dépôt d'une candidature assortie d'un projet de réponse (y compris organisationnelle financière) au présent cahier des charges
- Les moyens mis à disposition, la qualification des intervenants
- Les coûts de la prestation

▪ Les délais de réponse

L'offre rédigée obligatoirement en langue française, devra être remise avant **le 30 septembre 2026 à 16 heures**, de préférence en format dématérialisé à l'adresse suivante :

territoire.sdt@caf11.caf.fr

avec mention de l'objet : réponse appel à projet formation CLAS 2026/2027

Toutefois, l'offre peut être remise avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées ci-dessus :

- par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :
Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude
Service Pôle Développement territorial
18 avenue des berges de l'Aude – 11 872 CARCASSONNE Cedex 9
- ou sur place (La remise sur place s'effectuera contre récépissé),
à la CAF de l'AUDE – 18 avenue des berges de l'Aude – 11 872 CARCASSONNE
le mardi uniquement de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00.

Un jury sera constitué et un entretien pourra être organisé.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser avant le 30 septembre 2026 à 16 h à :

Au sein de la Caf de l'Aude, Service Développement Territorial

Valérie SUIRE

✉ valerie.suire@caf11.caf.fr

☎ 04 68 72 86 30 / 06 69 74 41 31